



Documents à conserver

FONCTIONNEMENT FINANCIER DU SERVICE D'HEBERGEMENT année scolaire 2020-2021

Le système prioritaire du lycée Joseph Desfontaines, pour les élèves, est le **forfait annuel sur la base de 36 semaines** d'ouverture (quel que soit le nombre de repas pris ou de jours de présence de l'élève).

➤ CHOIX DU RÉGIME :

Le choix du régime se fait pour l'année scolaire (septembre à juillet).

À titre exceptionnel, un seul changement de catégorie pourra être autorisé par le chef d'établissement en cours d'année scolaire.

➔ **Les demandes formulées par écrit et par le responsable financier de l'élève mineur ou par l'élève majeur si seul responsable financier, doivent être reçues par le chef d'établissement au plus tard deux semaines avant la fin du trimestre pour prise d'effet pour le trimestre suivant.**

Tout trimestre commencé est dû en totalité.

Les **demi-pensionnaires** ont le choix entre le forfait semaine à 5 jours (**du lundi au vendredi**) et le forfait semaine à 4 jours (**lundi-mardi-jeudi-vendredi**).

➔ Compte tenu des modifications éventuelles d'emploi du temps dans les quinze jours suivant la rentrée, les changements de régime seront acceptés sans condition et sur demande écrite reçue au plus tard le **18 septembre 2020 inclus**.

➤ FACTURATION & REMISE D'ORDRE :

Une remise d'ordre pourra être consentie dans les circonstances exceptionnelles ci-dessous :

▪ À l'initiative de l'établissement :

- ◆ Fermeture du service d'hébergement, voyages scolaires, stages.

➔ ▪ À la demande de la famille à partir du **6^e jour consécutif d'absence** à la 1/2 pension ou à l'internat sur présentation d'un justificatif (5 jours de carence) :

- ◆ Accident, maladie, exclusion,
- ◆ Changement d'établissement en cours de trimestre ou retrait définitif de l'établissement en cours d'année.
- ◆ Demande de changement de catégorie en cours de trimestre pour raison majeure dûment constatée (en particulier changement de résidence de la famille, raisons religieuses), après avis circonstancié de l'établissement (exception au point « Choix du Régime » ci-dessus).

➔ **Le départ anticipé pour cause d'examen ou d'arrêt des cours est pris en compte dans le calcul du forfait et ne donne pas lieu à une remise d'ordre.**

➤ TARIFS INDICATIFS 2020/2021 :

Une augmentation est possible pour l'année 2020/2021 en fonction de la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine

Le tarif voté par la Région Nouvelle Aquitaine est actuellement de :

Internat : 1 441.00 €

Demi-pension 5 jours / semaine : 517.00 €

Demi-pension 4 jours / semaine (excluant le mercredi) : 419.00 €

Internat Externé : 1 322.00 € (tous les repas sont pris au lycée mais l'étudiant ou le lycéen loue une chambre à l'extérieur).

Répartition des forfaits sur la base de 36 semaines de fonctionnement par an :

FORFAIT	Rentrée scolaire / 31 décembre 15/36 du forfait	1 ^{er} janvier / 31 mars 12/36 du forfait	1 ^{er} avril / fin année scolaire 9/36 du forfait
Interne	588.58 €	487.10 €	365.32 €
Demi-pensionnaire 5 jours	211.04 €	174.83 €	131.13 €
Demi-pensionnaire 4 jours	171.05 €	141.69 €	106.26 €
Interne-Externé	539.94 €	446.89 €	335.17 €

Les factures sont transmises à chaque responsable financier par voie électronique à partir d'une adresse spécifique du rectorat qui se nomme «siecle@ac-poitiers.fr»



FONDS SOCIAUX :

Des fonds sociaux existent pour permettre aux familles en difficulté de financer une partie de la scolarité de leurs enfants. Un dossier est à demander aux différents services de l'établissement. La décision est prise sous le respect de l'anonymat

Le règlement de l'hébergement :

Mode de paiement	Modalités	Observations
Espèces	Au service d'Intendance uniquement	Un reçu vous est obligatoirement délivré
Chèque	À l'ordre du « Lycée Desfontaines » - joindre les références de la créance	Courrier ou boîte aux lettres administration
Virement	Trésor Public FR76 1007 1790 0000 0010 0257 076 TRPUFR1	joindre les références de la créance
Prélèvement	Remplir l'autorisation et joindre le RIB où vous voulez être prélevé	10 prélèvements par an, le dernier régularise les variations.
Carte bleue	Vous devez vous connecter au site sécurisé https://teleservices.ac-poitiers.fr/ts avec votre identifiant & votre mot de passe (donné par le lycée en début d'année). Vous devez payer par CB	« TiPI » est un site sécurisé du Trésor Public. Vous avez la vision de l'ensemble des factures d'hébergement
En cas de contestation sur la facture, contacter le service de gestion du lycée En cas de difficultés de paiement, contacter l'Agent Comptable		

Informations importantes:

La tarification en lycée est différente de celle que vous avez pu connaître en collège. Le tarif est uniquement par catégorie (Interne / DP4 ou DP5) et n'est pas lié aux revenus.

La notion de forfait annuel s'oppose aussi à la notion de repas à l'unité que les parents de collège du département avaient coutume de connaître.

Les bourses nationales sont calculées par échelon de revenu (6 échelons) et il existe des primes complémentaires pour les élèves boursiers.

L'accès au service de restauration se fait **après réservation du repas** (borne interne ou internet) dans une démarche écoresponsable et une volonté de lutter contre le gaspillage alimentaire. **La non-réservation n'a pas d'incidence financière pour les familles.** Le non-respect volontaire de cette procédure de réservation entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à la perte du statut de forfaitaire.

Le service de restauration fonctionne en self avec un multi-choix sur le repas du midi (entrées, desserts, plats chauds).

Les repas du soir sont à simple choix pour le plat chaud.

Le petit déjeuner comprend une fois par semaine des viennoiseries.

Le service d'hébergement comprend des chambres à quatre lits (quelques chambres à trois lits) avec des sanitaires répartis sur chaque niveau. Les élèves internes bénéficient en plus du lit, d'un bureau, d'une chaise et d'une armoire personnelle.

Les contraintes liées à l'application des gestes barrières peuvent entraîner des variations dans le fonctionnement du service.